

Cérémonie de mariage

Modalités pratiques

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités ci-dessous qui ont pour objectif de rappeler les règles essentielles qui vous permettront de profiter pleinement de cet évènement à la fois solennel et heureux.

Accès à l'hôtel de ville et stationnement

La salle des mariages de la Ville de Dolus d'Oléron, se situe dans l'Hôtel de Ville. Un accès pour les personnes à mobilité réduite se trouve à l'accueil de la mairie.

Le stationnement des véhicules, se fait sur le parking Place Simone Veil.

Respect des horaires

Afin que votre cérémonie de mariage se déroule dans les meilleures conditions, vous devez vous présenter sur le parvis de l'Hôtel de Ville 10 minutes avant l'heure fixé pour une cérémonie. En cas de retard excédant 10 minutes au-delà de l'heure fixé, et par respect pour les mariages suivants, votre cérémonie sera décalée et célébrée à l'issue de toutes les cérémonies prévues dans la demi-journée.

Dans l'hypothèse où votre cérémonie serait la seule ou la dernière du jour, un retard excédant 15 minutes pourra entraîner le report de votre mariage à une date ultérieure.

Déroulement de la cérémonie

La salle des mariages peut contenir une centaine de personnes.

Le mariage est un moment solennel. La lecture des articles du code civil par l'officier d'état civil, l'échange de vos consentements, la lecture et la signature de l'acte de mariage doivent se dérouler dans le calme.

Toutes manifestations de nature à troubler le bon déroulement de la cérémonie pourraient contraindre l'officier d'état civil à interrompre le mariage voire à refuser de le célébrer.

A la fin de la cérémonie

Vous êtes invités à quitter la salle des mariages.

Vous avez la possibilité de faire des photos devant l'Hôtel de Ville. En cas de pluie, vos photos peuvent être faites à l'intérieur, dans le hall principal, sous réserve de maintenir le calme.

Dans l'hypothèse où vos invités souhaiteraient procéder à un lancer de confettis, ou de pétales de roses, nous vous invitons à leur demander d'éviter l'usage du riz.

□ Cortège de véhicules

Les conducteurs et l'ensemble de vos invités faisant partie du cortège de véhicules de votre mariage doivent respecter les règles du code de la route : respect de la vitesse limitée en ville, usage raisonné des avertisseurs sonores et autres diffusions de musiques.

